

FONDS D'AIDE À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION

APPEL À PROJETS DE CRÉATION

Résidences itinérantes de création dans les Pyrénées destinées à des projets de cirque contemporain 2020-2022

(Date limite de présentation de projets : **15 septembre 2020**)

Travesía – Pyrénées de cirque est un projet de coopération pour 2020-2022, cofinancé par l'Union Européenne à hauteur de 65% via le Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER) au travers du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020).

Ce projet a pour objectif de favoriser la création et la diffusion du cirque contemporain sur l'ensemble des régions transfrontalières des Pyrénées, en utilisant pour cela des actions orientées vers l'accompagnement des artistes circassiens en créant et renforçant des relations solidaires au sein de ce milieu professionnel : centres de création, équipes artistiques émergentes et consolidées, bureaux de production et de diffusion, programmateurs.

Travesía entend conjuguer deux axes de travail:

- une réponse aux besoins urgents des artistes en termes de ressources pour la création et la diffusion
- l'implication de l'ensemble de la profession dans une dynamique d'apprentissage mutuel par l'expérimentation, pour faire évoluer nos modèles d'action vers plus de coopération et plus de solidarité.

Initié par 8 partenaires de l'espace transfrontalier, des actions innovantes sont envisagées. Par exemple :

- Un marathon créatif (Hackathon) pour concevoir les parcours d'accompagnement des artistes et stimuler le dialogue interprofessionnel
- Des compagnonnages solidaires entre compagnies et structures d'accompagnement
- Un fonds d'aide mutualisé pour la recherche et la création

- Un réseau de diffusion pour accompagner les artistes dans leurs premiers pas et sensibiliser les programmeurs à l'accompagnement.
- Un programme d'actions dédiées à la régénération des professionnels, des artistes et du secteur dans le contexte bouleversé par la crise du coronavirus est en cours de conception et sera dévoilé fin juillet.

Cet appel à candidature s'inscrit dans le dispositif **du Fonds d'Aide à la recherche et à la création**, qui est destiné à améliorer les conditions de recherche et création des artistes et des compagnies et à favoriser leur mobilité de part et d'autre des Pyrénées.

A travers ce Fonds d'aide à la recherche et à la création, les partenaires de **Travesia** souhaitent:

- Offrir aux compagnies la possibilité de travailler sur d'autres territoires, avec comme objectif de pouvoir entrer en contact le plus tôt possible avec différents réseaux de diffusion et différents publics.
- Augmenter les possibilités de diffusion et de promotion des spectacles de cirque au cours des différentes phases de création, de la genèse du projet jusqu'à sa diffusion.
- Élargir le champ d'action des compagnies de cirque pour que leur travail acquiert une dimension transfrontalière.
- Contribuer à la création de spectacles de cirque contemporains destinés à la diffusion, qui peuvent être présentés dans des configurations différentes et qui souhaitent s'exporter à l'international.

Dans le cadre de cet appel à projets de Création, Travesia accompagnera :

- **Des projets d'artistes ou compagnies émergents (modalité A)**
- **Des projets d'artistes ou compagnies consolidés (modalité B)**

Attention : un autre appel à candidatures pour de la recherche (en modalité C) sera lancé en 2021.

MODALITÉS A et B

Critère commun aux 2 modalités de création :

Appartenir à la zone géographique correspondant à la Catalogne, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées orientales, Aragon, Euskadi, Navarre, avec une préférence pour la zone transfrontalière entre l'Espagne et la France¹ (vivre ou avoir le siège social de la compagnie sur ce territoire).

Pour les deux modalités de création : parmi les réponses à cet appel à candidature, **8 propositions au maximum** seront sélectionnées.

Les résidences se feront exclusivement sur les territoires de la "zone transfrontalière" et dans les espaces de création suivants :

- Espagne : Barcelone (La Central del Circ) – Granollers (Roca Umbert Fàbrica de les Arts) - Bilbao (Harrobia ou Zirkozaurre)

- France : Toulouse (La Grainerie et Université Jean-Jaurès), Ax-les-Thermes (Ax Animation), Communauté d'agglomération Pays Basque (Salle culturelle Harri Xuri à Louhossoa et Salle Arradoi à Saint Jean le Vieux).

A // Fonds d'aide à la création pour les compagnies émergentes

Destinataires

Tout **artiste ou compagnie professionnel.le émergent.e** qui a un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain qui répond aux critères suivants :

- Le terme **émergent** fait référence à un artiste ou une compagnie qui n'a pas encore créé de spectacle de longue durée et n'a pas été diffusé.
- Être un porteur d'un projet artistique inédit d'une durée minimale de 30 minutes (si le projet est destiné à des représentations dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être représenté dans une salle), avec un calendrier de création et de production défini.

Chaque projet sélectionné obtiendra :

- la **mise à disposition d'espaces de résidence de création** : 2 résidences d'une durée de 1 à 2 semaines chacune. Les résidences pourront s'effectuer **entre octobre 2020 et décembre 2021**;
- une **bourse de création de 5.000 euros** (TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de production que la compagnie ou l'artiste pourrait avoir lors de ces résidences;

B // Fonds d'aide à la création pour les compagnies consolidées

Destinataires

Tout **artiste ou compagnie professionnel.le consolidé.e** qui a un projet de création d'un spectacle de cirque contemporain qui répond aux critères suivants :

- Le terme **consolidé** fait référence à un artiste ou une compagnie qui a créé au moins un spectacle présenté dans les circuits de diffusion.
- Être un porteur d'un projet artistique inédit d'une durée minimale de 30 minutes (si le projet est destiné à des représentations dans la rue) ou de 50 minutes (si le projet est destiné à être représenté dans une salle), avec un calendrier de création et de production défini.

Chaque projet sélectionné obtiendra :

- la **mise à disposition d'espaces de résidence de création** : 2 résidences d'une durée de 1 à 2 semaines chacune. Les résidences pourront s'effectuer **entre octobre 2020 et décembre 2021**;
- une **bourse de création de 7.000 euros** (TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de production que la compagnie ou l'artiste pourrait avoir lors de ces résidences;

¹La "zone transfrontalière" est composée de :

- En Espagne : Gipuzkoa, Navarre, Huesca, Lleida, Girona, Barcelona, Tarragona, Zaragoza, La Rioja, Bizkaia et Araba / Álava

- En France : Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées orientales.

- Andorre

- une **bourse de mobilité** (d'un montant maximum de 2.000€, TVA incluse) destinée à couvrir les dépenses de transport et d'hébergement pour les résidences ayant lieu à l'extérieur de la zone d'origine;
- une **bourse d'accompagnement de 3.000€** (TVA incluse) destinée à l'embauche d'un **professionnel en charge de l'accompagnement en production** du projet artistique;
- un **accompagnement dans son parcours au sein du dispositif d'aide à la création** de TRAVESIA, et une aide à l'organisation des résidences par un référent nommé parmi les partenaires de TRAVESIA.

L'artiste ou la compagnie sélectionné.e, s'engage à :

- réaliser les résidences dans **au moins deux espaces différents** dont **une hors de son pays d'origine**, si les calendriers des espaces de création le permettent.
- présenter une étape de travail lors de chaque résidence, si l'évolution du travail le permet.
- participer à la dynamique de chaque espace de résidence : rencontres avec les différents publics (médiation culturelle); présentations, etc.
- justifier de la totalité de l'aide perçue par **des factures**, en présentant des **copies de justificatifs de dépenses réalisées** avec l'aide (bourse de création : salaires de répétition, direction artistique et autre dépenses de création/ Bourse de mobilité : factures d'hébergement, repas et transport / Bourse d'accompagnement : facture ou salaire du/de la chargé.e de production).
- en cas de sélection, être disponible **du 25 au 28 janvier 2021** pour se rendre à Toulouse (date à confirmer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire), et participer au Hackathon entre artistes et professionnels afin d'écrire ensemble le parcours d'accompagnement du projet de création (cf. Processus de sélection).
- participer aux événements des partenaires ou partenaires associés qui décident de programmer la compagnie. Cette participation sera rémunérée en fonction du type de présentation (work-in-progress, avant-première, première ou représentation), tout en respectant les conditions habituelles pratiquées dans chaque pays. Une convention spécifique sera signée.
- collaborer avec les partenaires sur **l'avancée du projet** (réunion, questionnaires, évaluations, etc.) En cas de non-respect de cette condition, TRAVESIA pourra demander au bénéficiaire, le remboursement

- une **bourse de mobilité** (3.000€ maximum, TVA incluse), destinée à couvrir les dépenses de transport et d'hébergement pour les résidences ayant lieu à l'extérieur de la zone d'origine;
- un **accompagnement** dans son parcours au sein du dispositif d'aide à la création de TRAVESIA, et une aide à l'organisation des résidences par un référent nommé parmi les partenaires de TRAVESIA.

L'artiste ou la compagnie sélectionné.e, s'engage à :

- réaliser les résidences dans **au moins deux espaces différents** dont **une hors de son pays d'origine**, si les calendriers des espaces de création le permettent
- présenter une étape de travail lors de chaque résidence, si l'évolution du travail le permet.
- participer à la dynamique de chaque espace de résidence: rencontres avec les différents publics (médiation culturelle); présentations, etc.
- justifier de la totalité de l'aide perçue par **des factures**, en présentant des **copies de justificatifs de dépenses réalisées** avec l'aide (bourse de création : salaires de répétition, direction artistique et autre dépenses de création/ Bourse de mobilité : factures d'hébergement, repas et transport).
- en cas de sélection, être disponible **du 25 au 28 janvier 2021** pour se rendre à Toulouse (date à confirmer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire), et participer au Hackathon entre artistes et professionnels afin d'écrire ensemble le parcours d'accompagnement du projet de création (cf. Processus de sélection)
- participer aux événements des partenaires ou partenaires associés qui décident de programmer la compagnie. Cette participation sera rémunérée en fonction du type de présentation (work-in-progress, avant-première, première ou représentation), tout en respectant les conditions habituelles pratiquées dans chaque pays. Une convention spécifique sera signée.
- collaborer avec les partenaires sur **l'avancée du projet** (réunion, questionnaires, évaluations, etc.) En cas de non-respect de cette condition, TRAVESIA pourra demander au bénéficiaire, le remboursement total ou partiel de la bourse.
- contacter les différents espaces pour adapter les

total ou partiel de la bourse.

- contacter les différents espaces pour adapter les besoins techniques et logistiques ainsi que le calendrier des résidences.

besoins techniques et logistiques ainsi que le calendrier des résidences.

L'évaluation des projets prendra en compte:

- l'adéquation du projet avec la modalité sélectionnée;
- la qualité artistique, le niveau technique et l'aspect novateur du projet;
- l'importance des disciplines du cirque;
- le temps dédié à la création;
- le calendrier de création;
- la direction et/ou accompagnement artistique (regard extérieur, directeur);
- la volonté d'utiliser les ressources du projet " TRAVESIA" (réseau d'espaces de création, projection sur le territoire, etc.);
- les perspectives de développement du projet (gestion et diffusion de la création);
- l'adaptation du projet envers les différents publics du territoire transfrontalier (en imaginant peu de texte, ou pas du tout);
- la viabilité de la fiche technique pour l'adaptation dans les différents lieux de création puis de représentation.

Les compagnies ou artistes sélectionnés signeront un accord avec l'un des partenaires de "TRAVESIA", qui définira le soutien au projet et l'engagement de chacune des parties.

Le comité de sélection sera composé des représentants des partenaires au projet “TRAVESIA”.

La sélection se fera sur la base des candidatures reçues avant la date limite. Le comité de sélection de “TRAVESIA” sélectionnera **en octobre 2020** les projets accompagnés.

Les artistes et compagnies sélectionné.e.s devront **participer au Hackathon du 25 au 28 janvier 2021** : lors de ce temps de rencontre et d’échange, les artistes et compagnies sélectionné.e.s présenteront aux représentants des espaces de création et les programmeurs membres du projet TRAVESIA **leur projet en format work-in-progress (15 minutes maximum)**.

Le principal objectif de cet Hackathon sera de dialoguer et construire ensemble le parcours de chaque artiste / compagnie accompagné.e par le dispositif: mise en place de résidences, rencontre avec un/un.e chargé.e de production, prise de contact avec programmeurs, partage d’outils et pistes de diffusion.

Les frais de déplacement au Hackathon (repas, logement, transport) des compagnies seront pris en charge par les partenaires du projet TRAVESIA.

----- **ENVOI DES CANDIDATURES** -----

Le formulaire de candidature est disponible en ligne sur le site internet de [TRAVESIA - Pyrénées de Cirque](#), ainsi que sur les pages internet des partenaires de TRAVESIA:

[Formulaire - Projets de création d'artistes ou compagnies émergente.s. ou consolidé.e.s](#)

Attention! Il est impératif de compléter le formulaire en ligne pour pouvoir participer à cet appel à candidatures.

Sur demande, par mail, nous pourrons vous faire parvenir la liste des questions du formulaire.

Par ailleurs, si vous souhaitez envoyer des documents complémentaires (photographies, dossier du spectacle, etc.), merci de les envoyer à l’adresse mail suivante : pirineosdecirco@gmail.com, sous format PDF (**taille maximum: 5MB**).

Date limite de dépôt des projets : 15 septembre 2020, 23h59

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter (jusqu'au 31 juillet et à partir du 7 septembre)
:

La Central del Circ - Nini Gorzerino, creacio@lacentraldelcirc.cat

Hameka – Xabina Claverie-Urruty, x.claverieu@communaute-paysbasque.fr

La Grainerie - Jean-Marc Broqua, jm-broqua@la-grainerie.net

La Grainerie - Hélène Métaillé, h-metailie@la-grainerie.net

Partenaires du projet TRAVESIA

La Grainerie (Occitanie)

APCC - La Central del Circ (Catalogne)

Ax-Animation (Occitanie)

Ayuntamiento de Bilbao (Pays Basque)

Consorti Transversal (Catalogne)

Communauté d'agglomération Pays Basque - Hameka (Nouvelle-Aquitaine)

Occitanie en scène (Occitanie)

Université de Toulouse II Jean-Jaurès (Occitanie)

Travesía – Pyrénées de cirque est un projet de coopération pour 2020-2022 avec un budget de 1.154.994 € cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au travers du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier.